Ville de Romainville

# Arrêté n° A_2025_0188 TECH

Romainville, le 07 avril 2025

## Abrogation d'une décision créatrice de droit relative à la mise en place d'une emprise chantier concernant la construction de 4 logements collectifs. Rue Gabriel Husson.

**Le Maire de Romainville,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L. 242-2,

**Vu** l'arrêté A_2025_0112 en date portant prolongation d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public pour un chantier de travaux, consenti à la SCI Rodrigue & Co,

**Considérant** que l'administration peut abroger, à tout moment et sans condition de délai, une décision créatrice de droits dont le maintien est subordonné à une condition qui n'est plus remplie,

**Considérant** que la SCI Rodrigue & Co a été radié et qu'elle n'existe donc plus juridiquement,

**Considérant** que l'emprise octroyée sur le domaine public n'a jamais donné lieu aux travaux sollicités,

**Considérant** que dès lors, la SCI bénéficiaire de ladite autorisation temporaire d'occupation n'existant plus, il convient d'abroger la décision créatrice de droit y afférent,

## Arrête

**Article 1er :** Abroger à compter de la notification de la présente décision, l'autorisation d'occupation temporaire au droit du 22 rue Gabriel Husson.

**Article 2 :** Dit que la présente décision sera notifiée au seul propriétaire connu, au niveau du 22 rue Gabriel Husson.

**Article 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Montreuil 7, rue Catherine Puig 93558 Montreuil cedex ou par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Brice DE LA METTRIE

Pour le Maire et par délégation,
Brice de La Mettrie
Directeur Général des Services

[1]Hôtel de ville
Place de la Laïcité
93231 Romainville cedex
Tél. : 01 49 15 55 00
Fax : 01 49 15 55 55
www.ville-romainville.fr